Déclaration UE de conformité

Entreprise : Atlantic Climatisation et Ventilation Adresse : 13 bd Monge BP71
69882 MEYZIEU Cedex

Déclare que la gamme d'appareils désignée ci-dessous :

Fonction	Nom commercial	Référence
Unité de ventilation	Primocosy HR	412188
	Primocosy HR SRI	412189

Est conforme aux dispositions de la directive « CEM »
(Directive 2014/30/UE)
Est conforme aux dispositions de la directive « Basse Tension »
(Directive 2014/35/UE)
Est conforme aux dispositions de la directive « sécurité des machines »
(Directive 2006/42/CE)
Est conforme aux dispositions de la directive « ROHS »
(Directive 2011/65/UE)
Est conforme aux dispositions du règlement "Eco-conception pour les unités de ventilation"
(Règlement 1253/2014/UE)
Est conforme aux dispositions du règlement "Etiquetage énergétique pour les unités de ventilation"
(Règlement 1254/2014/UE)

Cette conformité est présumée par la référence aux spécifications suivantes :
Pour la directive compatibilité électromagnétique :

EN 55014-1 éd 2007 + A1 (2009) + A2 (2012)
EN 55014-2 éd 2015
EN 61000-3-2 éd 2014
EN 61000-3-3 éd 2014

Pour la directive basse tension et la sécurité des machines :
EN 60335-1 éd 2013
EN 60335-2-80 éd 2004 + A1 (2004) + A2 (2009)

Pour le règlement Eco-conception pour les unités de ventilation :

EN 13142 éd 2013
EN 13141-4 éd 2011
EN 13141-7 éd 2011

Fait à Meyzieu le,
20/04/2016
A.Eschbach,
Directeur usine

La présente déclaration de conformité est établie sous seule responsabilité du fabricant.